



Contrats aidés, le Conseil départemental des Deux-Sèvres crée le CDIE

jeudi 7 décembre 2017, par [lpe](#)

Après le récent désengagement de l'Etat sur le financement des contrats de travail subventionnés dit « contrats aidés », nombre d'associations, de collectivités se sont vues contraintes de mettre fin à ces dispositifs au détriment des personnes bénéficiaires mais aussi des services qu'elles assuraient. Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres vient de décider de prendre le relais, du moins pour le secteur marchand, afin d'inciter les entreprises à recruter des personnes au RSA (Revenu de Solidarité Active).

Le Contrat Départemental d'Insertion en Entreprise (CDIE) vient donc d'être mis en place en Deux-Sèvres. Il permet de financer 47% du salaire du bénéficiaire pendant 6 mois. Objectif : permettre à au moins 150 personnes de sortir du RSA et d'une situation précaire. (Un rappel : le RSA c'est un revenu de solidarité mensuel de 545,48€ pour une personne seule sans ressources).

Déjà 16 contrats ont été signés avec des entreprises. Un site web expliquant le dispositif a été mis en place : www.cdie79.fr et les acteurs du secteur : Pôle Emploi, les Missions Locales... sont mobilisés.

43 millions d'euros sont consacrés par le Département à l'insertion pour cette année 2017. Un territoire qui compte 7400 bénéficiaires du RSA. Le pari pour les élus départementaux est donc d'investir dans une solution durable à savoir un emploi à l'issue du contrat ou au moins un retour progressif vers le monde de l'entreprise. Bien entendu, des dispositifs de formation pourront être adossés à ce CDIE afin de faciliter l'embauche du bénéficiaire et la réponse aux besoins de l'entreprise.

Une initiative à copier sans modération dans d'autres départements !

CR.